

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 19 HEURES 30.**

Citoyen(s) présent(s) : 0

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Présences : Hélène Campbell  
Justin Raymond  
Marc-Antoine Bellefroid

David Gasser  
Jean Asnong  
Patricia Rachofsky

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale à 20 :08 heures.

**2024-12-219 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-01 relatif aux taux de taxation pour l'année 2025.
- 3- Dossier achat du camion d'incendie avec la Municipalité de Saint-Armand.
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée.

**Adopté**

**2024-12-220 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-01 relatif aux taux de taxation pour l'année 2025.**

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Justin Raymond et dépose de projet de règlement numéro 2025-01 relatif au taux de taxation pour l'année 2025, avec dispense de lecture en vertu de l'article 443 du Code municipal.

**Adopté**

**2024-12-221 Dossier achat du camion d'incendie avec la Municipalité de Saint-Armand.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le présent point à une séance ultérieure par manque d'information.

**Adopté**

**2024-12-222 Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance 20 :39 heures.

**Adopté**

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau  
Directrice générale

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

---

Lucie Riendeau  
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Martin Bellefroid, maire